

Compte rendu de la séance du 17 mars 2021

Présents : Marc CARAYON, Philippe ANINAT, Carole VIGNE, Christian DOIREAU, Cathy GENTY, Patrice CRISTOL, Isabelle TIPHON VAYSSIERE, Gisèle OLLIER, Philippe SALVADOR, Christine BOUNIOL

Secrétaire(s) de la séance: Christine Bouniol

Présence de Mr POLGE, journaliste Midi-Libre, accrédité.

Mr le maire informe les élus de la démission de Mr VANNIER.

Ordre du jour:

- Désaffectation et déclassement du domaine public au profit de Mme PETITMANGIN
- Choix des entreprises pour les travaux de construction de l'annexe de la mairie
- Choix du bureau d'étude pour les missions Contrôle Technique de Construction et Coordination Sécurité Protection de la Santé pour l'opération de la construction de l'annexe de la mairie
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 21 décembre à l'unanimité des présents

En application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 qui prévoit, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, que :

« aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

La présence du public pendant les horaires du couvre-feu, soit après 18 heures, n'est pas possible.

AFIN DE MAINTENIR LE CARACTERE PUBLIC DES DEBATS, LE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2021 SERA INTEGRALEMENT RETRANSMIS « EN LIVE » SUR LE SITE FACEBOOK DE LA COMMUNE, A COMPTER DE 18H00.

<https://www.facebook.com/Mairie-de-Lacoste-34>

Délibérations du conseil:

Desaffectation et déclassement d'une partie du domaine public

Mr le Maire expose au conseil :

Vu le Code Général des Collectivités publiques et notamment son article L 2122-21,

Vu la demande de Mme PETITMANGIN

Vu le document d'arpentage

Considérant qu'il convient de désaffecter et déclasser une partie du domaine public appartenant à la parcelle de Mme PETITMANGIN

Considérant que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Mme PETITMANGIN, propriétaire de la parcelle A 319 sise 26 rue du Lac au Mas Audran

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La désaffectation et le déclassement de deux parties du domaine public situé au droit de la parcelle A 319
- De céder les m2 tels que justifiés par un document d'arpentage, soit partie a 8m2 et partie b 4 m2
- Dit que les frais de géomètre et notaire seront à la charge de Mme PETITMANGIN
- Autorise Mr le Maire à céder l'ensemble pour un montant de 100,00 €
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Voté à l'unanimité des présents (10 voix pour)

Choix des entreprises pour les travaux de construction de l'annexe de la mairie

Mr le Maire rappelle le projet pour les travaux de l'annexe de la mairie approuvé en conseil municipal le 14 septembre 2020.

Après lancement de la consultation le 19 janvier 2021 et réception des offres le 17 février 2021 décomposé en 8 lots, sur la base du rapport d'analyse, conformément aux pièces du CCAP et du règlement d'Appel d'Offre, par l'architecte Mr SOULAIRAC, maître d'œuvre du projet, et après avis de la commission travaux réunie le 1er mars 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et autorise Mr le Maire à signer les marchés publics suivants :

Lot 1	Gros oeuvre/carrelage/ VRD montant 69 431,00 €	SARL PEYRE
Lot 2	Charpente bois couverture montant 25 921,00€	SAS CELESTIN CHARPENTE
Lot 3	Cloisons isolation montant 6 256,97 €	SARL JMR ISOLATION
Lot 4	Menuiseries extérieure montant 14 256,00 €	SARL MG BOIS
Lot 5	Electricité CFO montant 16 521,00 €	SARL HENRY
Lot 6	Plomberie montant 3 950,00 €	SARL HENRY
Lot 7	Peinture montant 3 032,00 €	PROJET PEINTURE
lot 8	Ravalement façade montant 7 891,04 €	SARL CATALA

soit un montant des travaux de 147 259,01 € HT

Voté à l'unanimité des présents (10 voix pour)

Choix du bureau de contrôle CTC et CSPS pour l'opération de la construction de l'annexe de la mairie

Mr le Maire fait part des devis reçus par le bureau de contrôle APAVE pour les missions suivantes pour l'opération de la construction de l'annexe de la mairie :

- Contrôle Technique de Construction 3 895,00 € HT

L'intervention du Contrôleur technique de Construction interviendra pour les missions suivantes :

- * Mission Hand-T : accessibilité des lieux de travail aux personnes handicapées
- * Mission L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables
- * Mission STI : sécurité des personnes, immeubles secteur tertiaire et industriel

- Coordination Sécurité Protection Santé 2 900,00 € HT

Voté à l'unanimité des présents (10 voix pour)

Questions diverses

- Autorisations urbanismes reçues
- Point sur divers dossiers

Fin de la séance 19h15.

Prochain conseil le 7 avril 2021.

